

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean TOUZEAU, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Grégoric FAUCON, Jannick MORA, Stéphane PÉRÈS DIT PEREY, Josette BELLOQ, Jean-Noël GOETZ, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Geoffrey RUIZ, Maférima DIAGNE, Sylvie JUQUIN, Jean-Claude FEUGAS, Vincent COSTE, Keziban YILDIZ, Eric LEROY, Karima TAJRI, Tayeb BARAS, Maria Del Pilar RAMIREZ, Olivier MARTIN, Marie-José SALLABER, Valdemar CAMARINHA FÉLIX, Maud LEBLOIS, Marouane ACHRIT, Céline BOUTE, Nicolas LE BIGOT, Levent OZKAN, Julie RECHAGNEUX, Serge BLÛGE, Richard UNREIN, Mathieu BORDENAVE, Stéphanie HARTUNG, Mónica CASANOVA.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude DAMBRINE (procuration Philippe QUERTINMONT),
Gemma VERSCHUUR (procuration Geoffrey RUIZ).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/06.3

FINANCES :
DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2020 – AUTORISATIONS
* ATTRIBUTION – SOLlicitATION
* CONVENTION - SIGNATURE

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Dotation Politique de la Ville est une enveloppe complémentaire à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale qui a été mise en place depuis 2009.

Auparavant réservée aux 120 premières communes comprenant des quartiers prioritaires politique de la ville, son bénéfice a été élargi en 2017 à 180 communes et en 2019 à 200, sachant que son enveloppe nationale a été reconduite pour 2020 à 150 millions.

Pour Lormont, la dotation théorique 2020 a été fixée à 610.793 € (plus une enveloppe complémentaire de 28.646 € conditionnée à une décision de dégel qui sera éventuellement prise par l'État d'ici la fin de l'année).

La Dotation Politique de la Ville est destinée à financer des actions initiées dans le champ du développement social et urbain et rattachées aux différents axes du contrat de ville : favoriser l'inclusion numérique, faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration du cadre de vie, améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisir, culture pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes, favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

La Préfecture a arrêté le 25 mai la liste des 14 actions retenues parmi un panel présenté par la Ville (cf. convention).

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention Dotation Politique de la Ville 2020.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article 259 de la loi N° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 relatif à la Dotation Politique de la Ville ;

Vu le courrier du 25 mars 2020 de la Préfecture de la Gironde précisant les conditions d'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2020 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'instruction réalisée par la Préfecture à partir des diverses actions proposées par la ville ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'attribution de la Dotation Politique de la Ville 2020.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR :

22 - Groupe « Nous, Lormont »,
2 - Groupe des « Élu·es Communistes et Républicains »,
5 - Groupe « Europe Écologie les Verts »,
2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste »,

CONTRE :

3 – Groupe « Lormont, Ville Française ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 15 juin 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU